Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 16 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

19-145

OBJET : Approbation des protocoles d'engagements renforcés et réciproques portant avenants aux contrats de ville de Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Saint-Maur-des-Fossés et Villiers-sur-Marne.

Membres en exercice	**90**
Présents titulaires	**59**
Représentés	**23**
Absents	**8**

Votants	**83**
Abstention	**0**
Suffrages exprimés	**83**
Pour	**83**
Contre	**0**

Présents :
Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Sylvie CHARDIN, Catherine CHETARD, François COCQ, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHE, Jacqueline VISCARDI

Représentés :
Thierry BARNOYER représenté par Catherine PRIMEVERT, Patrick BEAUDOUIN représenté par Jacques JP MARTIN, Jean-Luc CADEDDU représenté par Christine RASETTI, Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Chantal CANALES représentée par Christel ROYER, Nicole CERCLEY représentée par Sylvain BERRIOS, Sabine CHABOT représentée par Germain ROESCH, Michèle CHARBONNEL représentée par Mary France PARRAIN, Stéphane CHAULIEU représenté par Annie TRICOCHE, Thierry COUSIN représenté par René GAILLARD, Florence CROCHETON représentée par Jean-Jacques GRESSIER, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Jean-Marc BRETON, Christian FAUTRE représenté par Gérard LAMBERT, Delphine FENASSE représentée par François COCQ, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent JEANNE représenté par Michel DUVAUDIER, Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD, Dominique LE BIDEAU représenté par Charlotte LIBERT ALBANEL, Sergine LEFIEF représentée par Chrysis CAPORAL, Marc MEDINA représenté Florence HOUDOT, Michel OUDINET représenté par Jean-Philippe BEGAT, Pascale TRIMBACH représentée par Igor SEMO, Valérie ZELIOLI représentée par Sengul KARACA

Absents : Clémence AVOGNON ZONON, Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Nassim LACHELACHE, Alain PAVIE, Régis PIO, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20191216-D19-145-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISEST MARNE&BOIS

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

OBJET : Approbation des protocoles d'engagements renforcés et réciproques portant avenants aux contrats de ville de Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Saint-Maur-des-Fossés et Villiers-sur-Marne.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), instituant la création des Etablissements publics territoriaux (EPT) dont ParisEst-Marne&Bois, à compter du 1er janvier 2016 et leur attribuant notamment la compétence obligatoire en matière de politique de la ville ;

CONSIDERANT que la compétence obligatoire de la politique de la ville est reprise à l'article 6 des statuts du Territoire ParisEst-Marne&Bois approuvés par délibération du 29 mars 2016, conformément aux dispositions de l'article L 5219-5 du CGCT ;

CONSIDERANT que le Territoire ParisEst-Marne&Bois s'inscrit, par ses quatre axes prioritaires, dans les objectifs de la Politique de la Ville visant à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires, à favoriser la cohésion sociale, en développant une intervention publique renforcée en faveur des habitants des quartiers prioritaires du Territoire ;

CONSIDERANT que les protocoles d'engagements renforcés et réciproques constituent des avenants aux contrats de ville de Champigny-sur-Marne, de Fontenay-sous-Bois, de Saint-Maur-des-Fossés et de Villiers-sur-Marne, en les prorogeant jusqu'en 2022 ;

CONSIDERANT qu'en vertu du principe de subsidiarité, les axes prioritaires proposés par le Territoire viennent enrichir ceux des contrats de ville actuellement en vigueur ;

VU l'avis de la Commission Urbanisme, Aménagement, Politique de la Ville, Action Sociale et Insertion, et Politique de l'Habitat du Territoire en date du 22 novembre 2019,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE les projets de protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020-2022, portant avenants aux quatre contrats de ville de Champigny-sur-Marne, de Fontenay-sous-Bois, de Saint-Maur-des-Fossés et de Villiers-sur-Marne, dont les copies sont annexée à la présente délibération ;

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président à signer au nom du Territoire ParisEstMarne &Bois les protocoles d'engagements renforcés et réciproques 2020-2022 et tout document y afférent.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20191216-D19-145-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Territoire Paris Est Marne & Bois 8

Le Président,

Jacques JP MARTIN

La présente délibération publiée le 19.12.2019
est exécutoire à la date du 19.12.2019
en application des articles L5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 19.12.2019

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20191216-D19-145-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019